



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE DÉPARTEMENT

ardèche
LE CONSEIL GÉNÉRAL

Monsieur Louis JULIEN
Maire
MAIRIE DE SAINT SORLIN EN VALLOIRE
26140 SAINT SORLIN EN VALLOIRE

Direction de l'Environnement
Service Gestion de l'Eau – SATESE Drôme - Ardèche
Contact Barbara DZIALOSZYNSKI
Tél : 04 75 79 82 73/74 - Fax : 04 75 55 25 36
Courriel : bdzialoszynski@ladrome.fr

Objet : Rapport de visite sur station d'épuration

Reçu le

20 FEV. 2015

Maire de
ST SORLIN EN VALLOIRE

À Valence, le 16/02/2015

Monsieur le Maire,

Veillez trouver ci-joint le compte rendu de la visite réalisée le 04/12/2014 sur la station d'épuration SAINT SORLIN EN VALLOIRE LES EPARS.

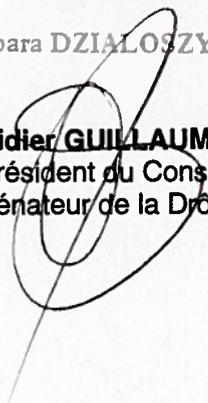
Ce compte rendu est également adressé à la société ou au prestataire qui exploite la station. Toutefois, si votre station est exploitée en régie, je vous invite à en donner une copie à l'agent d'exploitation pour qu'il puisse intervenir selon les préconisations qui y sont rapportées.

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition pour toutes informations complémentaires relatives à la visite ou à l'état des ouvrages, je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, mes meilleures salutations.

Par déléation du Président,
La responsable du Pôle technique
du service Gestion de l'Eau

Barbara DZIALOSZYNSKI

Didier GUILLAUME
Président du Conseil général
Sénateur de la Drôme





LE DÉPARTEMENT

ardèche
LE CONSEIL GÉNÉRAL

S.A.T.E.S.E. Drôme / Ardèche

(SERVICE d'ASSISTANCE TECHNIQUE aux EXPLOITANTS de STATIONS d'ÉPURATION)

MAIRIE DE SAINT SORLIN EN VALLOIRE

Nom de la station : **SAINT SORLIN EN VALLOIRE LES EPARS**

Exploitant : LYONNAISE DES EAUX

Rapport de visite avec analyses

Du : 04/12/2014

Descriptif de la station d'épuration

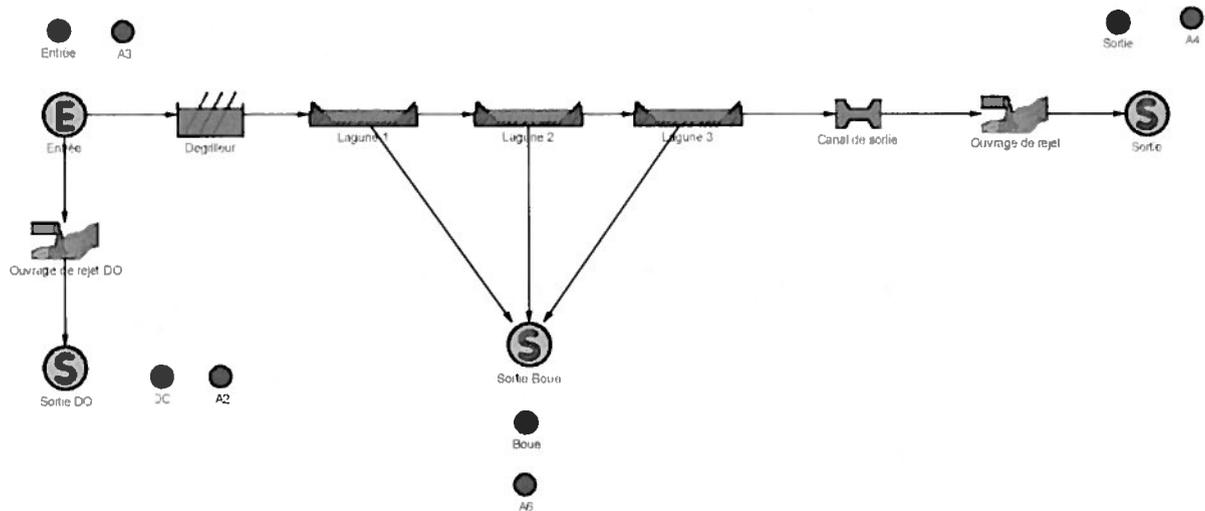
Commune d'implantation : SAINT-SORLIN-EN-VALLOIRE
Code national (SANDRE) : 060926330002
Date de mise en service de la station : octobre 2002
Capacité constructeur : 300 EH (18 Kg DBO₅)
Débit nominal (de temps sec) : 45 m³/j
Date de l'arrêté préfectoral ou du récépissé :
Nom de l'agglomération d'assainissement : Saint Sorlin en Valloire - les Epars
Taille de l'agglomération : 250 EH

Maître d'ouvrage : MAIRIE DE SAINT SORLIN EN VALLOIRE
Exploitant : LYONNAISE DES EAUX
Maître d'œuvre : CABINET MERLIN
Constructeur : INCONNU

Type d'épuration : Lagunage naturel
Filières eau : Prétraitements, Lagunage naturel
Filières boues : Epaissement, Deshydratation naturelle

Type de réseau : Unitaire
Industries raccordées :
Population estimée raccordée : 134 hab.

Nom du milieu récepteur : L'ARGENTELLE



Conditions d'intervention

Nom des personnes rencontrées : Adjoints au Maire, Service technique, SDEI
 Nom du ou des technicien(s) opérateur : Monsieur Jean-Michel MONNET
 Heure de la visite : 15h

Conditions météorologiques : Temps sec couvert

Résultats analytiques :

Paramètre	Unité	Concentration en sortie	Niveau de rejet
pH	unité pH	7,50	
MES	mg/L	14	
DCO	mg(O2)/L	56,4	
DBO5	mg(O2)/L	5	
NK	mg(N)/L	8,70	
NH4+	mg(N)/L	4,40	
NO3-	mg(N)/L	0,540	
NGL	mg(N)/L	9,24	
P total	mg(P)/L	2,10	

Les analyses ont été réalisées sur un échantillon ponctuel.

Lagunage :

	Lagune 1	Lagune 2	Lagune 3
Surverse	Oui	Oui	Oui
Couleur (aspect)	verte	verte	verte
Flottants			

Conclusions :

L'écoulement entre les différents bassins est satisfaisant.

La surface des trois plans d'eau, de couleur verte, indique un bon fonctionnement de l'ouvrage de traitement.

Nous vous proposons de mettre en place un compteur de bâchées mécanique à la sortie du lagunage, au niveau de l'ouvrage de stockage, afin de pouvoir mesurer les volumes d'eau traités. Tous les renseignements relatifs au comptage vous ont été formulés dans le précédent compte rendu.

Il est nécessaire de mettre en place un Té en PVC afin de contenir les flottants dans le lagunage.

Les deux lits d'infiltration ont été désherbés manuellement. Les déchets végétaux (système racinaire des plantes) doivent être évacués pour éviter la reprise. La mise en place de matériaux doit être faite au niveau des deux points d'alimentation afin de limiter l'affouillement.

La sortie PVC d'un des lits d'infiltration doit être reprise : la buse PVC n'étant plus plane, elle ne permet plus la bonne répartition de l'eau.

Nous noterons à nouveau que la station d'épuration reçoit une très faible charge de pollution et que la moitié du hameau des Epars est collectée.

Il serait donc bienvenu d'engager des travaux permettant son raccordement.

Le rejet est de bonne qualité au vu des résultats d'analyses de l'échantillon ponctuel prélevé le jour de la visite.

Le cahier d'exploitation est présent sur le site et tenu à jour.

Les tâches régulières d'exploitation sont bien réalisées, à savoir :

L'entretien général de la station est sérieux.

Président du Conseil général

Le technicien
Monsieur Jean-Michel MONNET

Client demandeur N° : 11036
Fax : 04 75 55 25 36
Vos ref :

Client payeur N° : 11036
SATESE 26 CONSEIL GENERAL DE LA
DROME
SERVICE GESTION DE L EAU
26 AV PRESIDENT HERRIOT
26026 VALENCE CEDEX 9

SATESE 26 CONSEIL GENERAL DE LA DROME
SERVICE GESTION DE L EAU
26 AV PRESIDENT HERRIOT
26026 VALENCE CEDEX 9

Rapport d'essai n° 14-14178-001

Lieu de prélèvement : STEP ST SORLIN EN VALLOIRE LES EPARTS
Commune : ST SORLIN EN VALLOIRE
Nature : Effluent urbain
Prélevé le : 04/12/2014 par SATESE 26
Reçu le : 05/12/2014 Température à réception : 8 °C
Edité le : 17/12/2014

Dossier n° 14-14178 Echantillon n° 14-14178-001

Libellé de l'échantillon : SORTIE

Commentaires :

Synthèse des résultats d'analyses des micropolluants

Mise en route des analyses

Date de Minéralisation : 06/12/2014
Date de mise en analyse: Chimie Effluents : 05/12/2014
Date de mise en analyse: Chimie Eau : 11/12/2014
Date analyse: ICP_AES : 08/12/2014

Substances trouvées :

Aucune substance trouvée

Méthodes :

Méthode	Description
NFT 90 015-1	Titrétrie eaux douces et resté. (Ammonium)
NF EN ISO 15587-1	Méthode de minéralisation: NF EN ISO 15587-1 (Eau régale)
CMM_M015 et CMM_M022	Méthode interne: Minéralisation et analyse en ICP AES selon NF EN ISO 11885
NF EN 25063	Azote kjeldahl
NF EN 1899-1	DBOn avec dilution
NF EN ISO 10304-1	Dosage des anions disocux par chromatographie des ions en phase liquide
Sonde de température	Sonde de température
NF EN ISO 10523	Qualité de l'eau
ISO 15705	Détermination du pH
NF EN 872 - Filtra Floroni réf 0201 1,2µm	Détermination de l'indice de demande chimique en oxygène (ST-DCO) - Méthode à petite échelle en tube fermé MES filtration eaux douces et résiduaires

Chimie des eaux

Code Sander	Paramètre	N° CAS	Méthode	Technique	Résultat	Unité	LQ	Limite de qualité (Ee)	Réf Qualité ou NQE (Ee)
1340	Nitrate (N)	14787-55-8	NF EN ISO 10304-1	Chromatographie ionique	2.4	mg(NO3)/L	1		
1340	Nitrate (N)	14787-55-8	NF EN ISO 10304-1	Chromatographie ionique	0.54	mg(N)/L	0.2		

Signé électroniquement par Philippe REY, Chef de service, signataire autorisé.

Chimie des effluents

Code Sandre	Paramètre	N° CAD	Méthode	Technique	Résultat	Unité	LQ	Limite de qualité (Ec)	Réf Qualité ou NQE (Ec)
1302	pH (Mesure au laboratoire) (*)		NF EN ISO 10523	Potentiométrie	7.5	unité pH			
	Température à la mesure du pH		Sonde de température	Sonde de température	10.7	°C			
1305	Matières en Suspension (MES) (*)		NF EN 872 - Filtre Floroni réf 0261 1.2µm	MES	14	mg/L	2		
1313	DBO 5 (*)		NF EN 1899-1	DBO	5	mg(O2)/L	3		
1314	DCO (*)	/	ISO 15705	DCO par Electrochimie	50.4	mg(O2)/L	10		
1319	Azote Kjeldahl (*)	/	NF EN 25863	Azote Kjeldahl après min au sélénium eaux D et R	8.7	mg(N)/L	1		
1335	Azote Ammoniacal (*)	14798-03-9	NF T 90 015-1	Volumétrie	4.4	mg(N)/L	0.5		

Micro polluants minéraux

Code Sandre	Paramètre	N° CAS	Méthode	Technique	Résultat	Unité	LQ	Limite de qualité (Ec)	Réf Qualité ou NQE (Ec)
	Méthode de minéralisation		NF EN ISO 15587-1	N/A	Sans objet				
1350	Phosphore (P) (*)	7723-14-0	CMM_M015 et CMM_M022	métaux par ICP AES	2.1	mg(P)/L	0.1		

Les résultats et commentaires ne concernent que l'échantillon soumis à l'analyse. Les incertitudes de mesures sont disponibles sur demande.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Pour déclarer ou non la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

LQ : Limite de quantification / ND : Non déterminé / CMA : Concentration maximale admissible pour la matrice prélevée / NQE : Norme de qualité environnementale / Ec : Uniquement pour les eaux de consommation, les piscines, les baignades aménagées.

L'accreditation atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par une étoile (*).

Les commentaires couverts par l'accréditation sont identifiés par une étoile (*).

(E) : Le laboratoire est agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27 octobre 2011.

Fin du rapport n° 14-14178-001

